



Yaoundé, le 09/04/2025

Décision N° - 006 /D/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SMAR/2025 DU 09 AVR 2025

Portant attribution du marché N° 0004 /M/MINAC/SG/DAG/SDBMM/SM/2025 passé suivant Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°003/AONO/MINAC/CIPM/2025 du 21/02/2025 pour la construction de la Maison de la Culture de NDONGA-MANTUNG (Nkambe).

LE MINISTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE,

- Vu la Constitution ;
 - Vu la Loi cadre N°096/12 du 05 Août 1996, relative à la gestion de l'environnement ;
 - Vu la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques;
 - Vu La Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
 - Vu le Décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant Organisation du Ministère des Marchés Publics;
 - Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
 - Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu L'arrêté N°0207/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de passation des Marchés des Départements Ministériels et Administrations Publics ;
 - Vu La Circulaire N°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2025.
 - Vu Les textes régissant les corps de métiers ;
 - Vu Les normes en vigueur ;
 - Vu D'autres textes spécifiques au domaine concerné par le Marché
- Considérant le procès-verbal de la réunion du 04/04/2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du MINAC;
- Considérant la lettre de la proposition d'attribution en date du 04/04/2025;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1: L'entreprise suivante est déclarée attributaire pour La Construction de la Maison de la Culture de Ndonga-Mantung (Nkambe).

INTITULE	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC FCFA	DELAI D'EXECUTION
Travaux de Construction de la Maison de Culture de Ndonga-Mantung (Nkambe)	GROUPE TIMOPHOR INVESTMENT CORPORATION SARL BP: 212 Yaounde Tel: 672.647.841	400 000 000 (Quatre cent millions) FCFA	36 (Trente six) mois

Article 2 : Le mandataire de cet Etablissement est invité à se présenter à la Direction des Affaires Générales /Sous-direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance /Service des Marchés ; pour l'établissement du Marché correspondant .

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

09 AVR 2025

- MINMAP
- ARMP
- CIPM/MINAC
- CFC/MINAC

